



Déclaration des élus CFDT, Syndicat Unifié/UNSA et Sud Solidaires BPCE au sujet du séminaire des membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la CEBPL à Dubaï

Démarche GREEN en CEBPL ...un Voyage à Dubaï !

Tous les élus du CSE ont été informés d'un séminaire de travail à Dubaï au mois de Mars pour tous les membres du Conseil d'Orientation et Surveillance. Si les élus du CSE n'ont pas à avoir connaissance du contenu de ce séminaire, la destination proposée est particulièrement choquante pour nous, élus du Comité Social et Économique. En effet, nous nous interrogeons sur la cohérence entre la destination choisie et les travaux susceptibles d'y être menés et relevant de la compétence du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS).

Les élus CFDT, Syndicat Unifié/UNSA et Sud Solidaires BPCE du CSE rappellent que le COS est un élément essentiel de la gouvernance composé de 19 membres. Il a pour mission de nommer les membres du Directoire et de décider de leurs rémunérations et Part variable, d'approuver leur stratégie et d'en contrôler la gestion.

Sur le site institutionnel : caissedepargnebretagnepaysdeloire.fr/le-mutualisme nous pouvons lire : « A la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire l'engagement de responsabilité sociale et environnementale passe par une politique volontariste ». Dans le plan stratégique du Groupe BPCE, le climat est d'ailleurs une des trois priorités stratégiques. Nous pouvons lire « Parce que le climat est un défi majeur de notre époque, le Groupe BPCE place le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises ». Il est donc difficile de comprendre ce choix irresponsable et incohérent au regard des valeurs portées par la nouvelle génération de salariés.

De plus, les élus dénoncent le coût d'un tel voyage alors que le nouveau plan stratégique prévoit la suppression de 57 emplois à horizon 2024, après une réduction de 411 CDI depuis 2018.

Par ailleurs, cette annonce de séminaire dans un pays exotique bafouant les conditions de travail et le droit des femmes intervient à la suite d'une négociation annuelle nationale se limitant à une revalorisation générale des rémunérations de 0,8% et du versement d'une prime PEPA de 600€ pour tous les salariés (prime majorée de 400€ à la suite d'une décision unilatérale de la CEBPL). C'est au moment où les négociations locales débutent que nous apprenons avec stupeur ce choix aberrant.

C'est aussi au moment où les salariés évoquent avec nous toutes leurs difficultés au quotidien pour réaliser des objectifs démesurés sans réelle reconnaissance, que ce voyage est proposé.

Les élus sont indignés, choqués et demandent par cette déclaration aux dirigeants d'envoyer un signal fort aux salariés et aux sociétaires de l'entreprise en revenant sur cette décision indécente. Le travail réalisé par tous les salariés et les bons résultats de l'entreprise lors d'une période de crise sanitaire ne justifient en rien ce voyage pour les 19 Membres du Conseil d'orientation et de Surveillance.

Les élus du CSE mandatent le représentant du CSE au COS pour lire cette déclaration au COS extraordinaire du 25.02.2022 et demandent qu'elle soit intégrée au procès-verbal de ladite séance